

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

États financiers

31 mars 2024

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

États financiers

Au 31 mars 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
Résultats	6 - 7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 20
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Dons	21
Annexe B - Associations	21
Annexe C - Subventions	21
Annexe D - Activités de financement	21
Annexe E - Apports pour projets	22
Annexe F - Subventions intégration sociale et à l'emploi	22
Annexe G - Revenus COVID	22
Annexe H - Frais financiers	22
Renseignements complémentaires (non audités)	
Annexe I - Frais reliés aux projets	23
Annexe J - Activités de financement	24

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme **MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes de bienfaisance, MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC tire des produits de dons et d'activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités de financement, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2024 et 2023, de l'actif à court terme au 31 mars 2024 et 2023, et de l'actif net au 1er avril 2022 et 2023 et au 31 mars 2024 et 2023. Nous avons par conséquent exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux. Cette réserve était en vigueur au 31 mars 2023.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Nous aimerions porter à votre attention le fait que la répartition des dépenses dans les annexes I et J, section "Renseignements complémentaires (non audités)", et l'élément n'affectant pas les résultats dans l'état des résultats n'ont pas fait l'objet d'un audit. Ainsi, nous n'exprimons pas d'opinion sur ces éléments.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Comme il est décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'intégralité des produits de dons et d'activités de financement au 31 mars 2024. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si les autres informations comportent une anomalie significative du fait de ce problème.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

LTDL Trois-Rivières Inc.¹

Trois-Rivières, le 17 juin 2024

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A126373

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
Produits		
Dons (annexe A)	640 973 \$	546 547 \$
Associations (annexe B)	605 423	321 880
Contributions d'organismes	310 324	313 600
Subventions (annexe C)	201 790	215 929
Activités de financement (annexe D)	232 705	233 481
Apports pour projets (annexe E)	217 363	278 786
Production - Recettes en pot	67 089	91 292
Ventes de biens et services	31 950	37 761
Centraide Mauricie	30 000	28 000
Fondation Marcelle et Jean Coutu	20 000	22 000
Club Rotary de Trois-Rivières - Télé-Bingo	17 763	26 102
Subventions intégration sociale et à l'emploi (annexe F)	17 359	20 255
Fonds d'aide des Bingos de Trois-Rivières	15 000	10 000
Centraide Centre-du-Québec	12 000	14 000
Revenus COVID (annexe G)	-	43 221
Amortissement - apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 10)	140 213	73 445
	2 559 952	2 276 299
Solde à reporter	2 559 952 \$	2 276 299 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
Solde reporté	2 559 952 \$	2 276 299 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	940 883	766 418
Frais liés aux projets (annexe I)	191 359	278 786
Denrées	166 090	87 309
Frais - matériel roulant	114 133	126 339
Contribution financière - plateforme informatique	70 000	-
Électricité et chauffage	66 902	59 053
Honoraires et services professionnels	43 532	60 208
Frais de financement	42 786	24 971
Entretien et réparations - bâtiments	37 445	82 534
Dépenses - centre de distribution et de tri	37 106	49 481
Contrats de services	36 296	31 962
Entretien et réparations - mobilier et équipement	32 917	43 685
Assurances	31 255	26 571
Activités de financement (annexe J)	23 974	26 007
Recettes en pot	23 798	43 508
Télécommunications	15 825	16 941
Frais de bureau, d'administration et formations	16 419	42 854
Taxes et permis	12 316	8 864
Frais de déplacement et représentation - vie associative	10 593	7 417
Location d'équipement et de matériel roulant	1 806	8 895
Frais financiers (annexe H)	7 436	10 912
Amortissement - immobilisations corporelles	224 120	158 980
Amortissement - actifs incorporels	2 330	3 220
	2 149 321	1 964 915
Excédent des produits sur les charges avant les autres produits (charges)	410 631	311 384
Autres produits (charges)		
Revenus d'intérêts	37 959	24 814
Variation de la juste valeur des placements cotés en bourse	6 876	2 596
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	(10 952)	(1 882)
	33 883	25 528
Excédent des produits sur les charges	444 514 \$	336 912 \$

Élément n'affectant pas les résultats et donnée non audité : Les dons récupérés sous forme de produits alimentaires représentent un montant de 34 186 048 \$ en 2024 (31 325 306 \$ en 2023).

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Investi en immobilisations	Grevé d'affectation interne (note 11)	Non affecté	2024 Total	2023 Total
Solde au début	1 282 609 \$	1 218 071 \$	397 481 \$	2 898 161 \$	2 561 249 \$
Excédent des produits sur les charges	(97 189)	(104 985)	646 688	444 514	336 912
Investissement net en immobilisations corporelles et actifs incorporels	(88 013)	(81 799)	169 812	-	-
Remboursement de la dette reliée aux immobilisations corporelles	153 500	-	(153 500)	-	-
Affectation interne (note 11)	-	568 713	(568 713)	-	-
Solde à la fin	1 250 907 \$	1 600 000 \$	491 768 \$	3 342 675 \$	2 898 161 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Bilan

Au 31 mars 2024

	2024	2023
Actif		
À court terme		
Encaisse	1 513 436 \$	1 636 834 \$
Placements temporaires - dépôt à terme	300 000	-
Débiteurs et effets à recevoir (note 3)	916 140	646 985
Frais payés d'avance	7 840	16 722
	2 737 416	2 300 541
Avance à un organisme contrôlé, sans intérêts ni modalités de remboursement	7 932	-
Dons à recevoir (note 3)	135 905	-
Subventions à recevoir (note 3)	205 492	-
Placements (note 4)	24 951	18 075
Dépôt de garantie	4 800	-
Immobilisations corporelles (note 5)	2 495 614	2 349 724
Actifs incorporels (note 6)	6 365	8 695
	5 618 475 \$	4 677 035 \$
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	306 989 \$	388 826 \$
Apports reportés (note 9)	376 342	467 738
	683 331	856 564
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 10)	1 251 072	922 310
Apports reportés (note 9)	341 397	-
	2 275 800	1 778 874
Actif net		
Investi en immobilisations	1 250 907	1 282 609
Grevé d'affectation interne (note 11)	1 600 000	1 218 071
Non affecté	491 768	397 481
	3 342 675	2 898 161
	5 618 475 \$	4 677 035 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration

Jean Pellerin, administrateur

Claude Alarie, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	444 514 \$	336 912 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement - apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(140 213)	(73 445)
Intérêts théoriques sur la dette à long terme	-	3 344
Amortissement - immobilisations corporelles	224 120	158 980
Amortissement - actifs incorporels	2 330	3 220
Variation nette de la juste valeur des placements cotés en bourse	(6 876)	(2 596)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	10 953	1 882
	534 828	428 297
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	(334 017)	(274 051)
	200 811	154 246
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(300 000)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(389 762)	(963 793)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	8 799	-
Variation nette de l'avance à un organisme contrôlé	(7 932)	4 387
Variation nette de l'avance à un organisme	-	4 800
Variation nette du dépôt de garantie	(4 800)	-
	(693 695)	(954 606)
Activités de financement		
Versement en capital sur la dette à long terme	-	(30 000)
Nouveaux apports reportés afférents aux immobilisations	369 486	440 257
	369 486	410 257
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(123 398)	(390 103)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 636 834	2 026 937
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 513 436 \$	1 636 834 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	1 513 436 \$	1 636 834 \$

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent l'acquisition d'immobilisations corporelles non payées à la date de fin d'exercice pour 153 500 \$ en 2023, l'inscription d'apports à recevoir, d'apports reportés (note 3) et les apports reportés afférents aux immobilisations à recevoir au 31 mars 2024 (note 10).

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

1 - Statut et nature des activités

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC a été constitué le 25 mai 1988 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour objectif d'améliorer la qualité de vie de la personne au cœur de ces actions par l'aide alimentaire et la création d'un réseau social autour d'elle, en partenariat avec des acteurs de différents milieux. Dans une vision globale, inclusive et durable, contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes vivant des conditions socio-économiques difficiles par le soutien au développement de l'autonomie individuelle et collective.

2 - Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour mauvaises créances, la dépréciation des actifs financiers, le montant des subventions à recevoir, dons à recevoir, apports reportés et apports reportés afférents aux immobilisations corporelles, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers*Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des instruments suivants :

- Les placements en actions cotées sur un marché actif, lesquels sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent;
- Les opérations entre apparentés sont évaluées au coût.

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

2 - Principales méthodes comptables (suite)**Instruments financiers (suite)***Coûts de transaction*

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

Bâtiments	4 %
Mobilier et équipement	20 %
Enseigne	20 %
Matériel informatique	30 %
Matériel roulant	30 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

Site web	20 %
Logiciels	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

2 - Principales méthodes comptables (suite)**Comptabilisation des produits***Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports sont constitués des éléments suivants aux résultats : dons, associations, apports pour projets, activités de financement, subventions, Centraide Mauricie, Centraide Centre-du-Québec, Fonds d'aide des Bingos de Trois-Rivières, Club Rotary de Trois-Rivières - Tél-Bingo, Fondation Marcelle et Jean Coutu, subvention intégration sociale et à l'emploi).

Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Contributions d'organismes

Les revenus des contributions des organismes sont comptabilisés mensuellement sur la période couverte par le service lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont reçues par le client et que le client assume les risques de perte, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Vente de biens et services et Recette en pot

Les produits d'exploitation sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont reçues par le client et que le client assume les risques de perte, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Ces apports sont constatés au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Produits nets de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés lorsque la mesure et le recouvrement des produits en cause sont raisonnablement sûrs. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Apports reçus sous forme de biens et services

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Les dons reçus sous forme de produits alimentaires ne sont pas comptabilisés compte tenu de la difficulté à évaluer la juste valeur de ces dons. La juste valeur estimative non audité de ces dons est fournie à titre d'information seulement à l'état des résultats.

Présentation des organismes contrôlés

Le Groupe Lebon et la Maison le Step, qui sont contrôlés par Moisson Mauricie / Centre-du-Québec ne sont pas consolidés dans les états financiers de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec.

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

3 - Débiteurs et effets à recevoir

	2024	2023
Clients	50 421 \$	141 147 \$
Clients - organisme contrôlé	-	4 000
Taxes à la consommation	33 348	39 206
Subventions à recevoir	222 603	241 787
Dons à recevoir	609 768	220 845
	916 140 \$	646 985 \$

Les apports totaux à recevoir sont de 1 173 768 \$ au 31 mars 2024 (462 632 \$ en 2023) et les revenus correspondants sont de 382 162 \$ en 2024 (51 448 \$ en 2023). Aucun produit n'est constaté pour la différence puisqu'il s'agit d'apport pour le financement de l'organisme pour les exercices financiers 2024-2025 et 2025-2026.

4 - Placements

	2024	2023
À la juste valeur		
Placements sous diverses formes détenus via un fonds sous gestion auprès de Fondation communautaire du St-Maurice, rendement annuel fixé le 31 décembre de chaque année par la fondation (8,60 % au 31 décembre 2023), frais de gestion de 1 %	1 351 \$	1 248 \$
Actions cotées en bourse	23 600	16 827
	24 951 \$	18 075 \$

5 - Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur nette	2023 Valeur nette
Terrains	77 318 \$	- \$	77 318 \$	77 318 \$
Bâtiments	2 229 647	464 109	1 765 538	1 794 807
Mobilier et équipement	690 387	324 308	366 079	362 377
Enseigne	9 461	6 357	3 104	3 874
Matériel informatique	29 446	21 160	8 286	11 889
Matériel roulant	803 229	527 940	275 289	99 459
	3 839 488 \$	1 343 874 \$	2 495 614 \$	2 349 724 \$

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

6 - Actifs incorporels

	2024 Valeur nette	2023 Valeur nette
Site web	2 258 \$	2 828 \$
Logiciels	4 107	5 867
	6 365 \$	8 695 \$

7 - Facilités de crédit

Une marge de crédit autorisée au montant de 150 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 2,70 % (taux combiné de 9,90 %) est garantie par les clients d'une valeur nette comptable de 50 421 \$. L'emprunt bancaire est renégociable annuellement. La totalité de la marge est inutilisée au 31 mars 2024 (idem en 2023).

8 - Crédoiteurs et charges à payer

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	95 434 \$	202 377 \$
Salaires et vacances	160 932	141 793
Sommes à remettre à l'État	50 623	44 656
	306 989 \$	388 826 \$

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

9 - Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui sont destinées à couvrir des charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2023	Montants octroyés	Revenus constatés	2024
Programme NAD 2022-2023 - CIUSSS	17 249 \$	- \$	(15 000) \$	2 249 \$
Programme NAD 2023-2024 - Fondation Hewitt	-	11 175	(6 250)	4 925
CIUSSS - PRS NAD volet stratégique	1 888	-	-	1 888
PRS 2022-2023 - CIUSSS	15 212	-	(10 179)	5 033
FRSC - Centraide (Emploi et Développement Canada) 2023-2024	-	64 246	(63 017)	1 229
FRSC - Centraide (Emploi et Développement Canada) 2024-2025	-	16 061	-	16 061
Projet PIVOT aide d'urgence 2022-2023 - Alliance	22 293	-	(22 293)	-
CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec - PSOC 2023-2024	188 090	12 000	(200 090)	-
CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec - PSOC 2024-2025	-	205 492	-	205 492
Centraide Mauricie 2024-2025	-	56 000	-	56 000
Centraide Mauricie 2025-2026	-	56 000	-	56 000
Centraide Centre-du-Québec 2024-2025	-	22 000	-	22 000
Centraide Centre-du-Québec 2025-2026	-	22 000	-	22 000
Programme NAD 2024-2025 - Fondation Hewitt	-	51 169	-	51 169
Programme NAD 2025-2026 - Fondation Hewitt	-	57 905	-	57 905
Entreprises - Fondation Richelieu	10 000	-	(10 000)	-
Communautés religieuses - 2022-2023	8 098	-	(8 098)	-
Communautés religieuses - 2023-2024	-	20 000	(9 704)	10 296
Banques alimentaires Québec - campagne fédérale 2022- 2023	129 908	-	(129 808)	-
Banques alimentaires Canada - COVID 2023	75 000	-	(75 000)	-
Solde à reporter	467 738 \$	594 048 \$	(549 439) \$	512 247 \$

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

9 - Apports reportés (suite)

	2023	Montants octroyés	Revenus constatés	2024
Solde reporté	467 738 \$	594 048 \$	(549 439) \$	512 247 \$
CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec - PSOC 2025-2026	-	205 492	-	205 492
	467 738 \$	799 540 \$	(549 439) \$	717 739 \$

10 - Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles destinés à couvrir les charges d'amortissement des exercices subséquents. L'amortissement est établi aux mêmes conditions que les immobilisations corporelles afférentes. Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu de Banques alimentaires Québec un montant de 198 974 \$, de Banques Alimentaires Canada un montant de 50 000 \$, des communautés religieuses un montant de 210 000 \$, et de Fondation Famille Zeller un montant de 10 000 \$ pour l'achat de matériel roulant. Au 31 mars 2024, un montant de 99 489 \$ est à recevoir. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	922 310 \$	494 191 \$
Montants octroyés	468 974	501 564
Revenus constatés	(170 059)	(73 445)
	1 221 225 \$	922 310 \$

11 - Affectations internes

En 2024, le conseil d'administration de l'organisme a résolu de désaffecter un montant de 773 291 \$ et d'affecter un montant de 1 342 004 \$ réparti comme indiqué dans le tableau. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	2023	Affectation (Désaffectation)	Utilisation	2024
Relocalisation	- \$	1 300 000 \$	- \$	1 300 000 \$
Bâtiments	400 029	(291 764)	(33 265)	75 000
Matériel roulant	500 000	(440 000)	-	60 000
Équipement	110 421	(6 931)	(73 490)	30 000
Logiciels	69 625	(34 596)	(10 029)	25 000
Projets	137 996	42 004	(70 000)	110 000
	1 218 071 \$	568 713 \$	(186 784) \$	1 600 000 \$

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

12 - Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2024	2023
Débiteurs et effets à recevoir	(230 130) \$	(237 368) \$
Dépôt de garantie	-	60 000
Frais payés d'avance	8 882	(13 415)
Créditeurs et charges à payer	(81 837)	(29 062)
Dû lié à une campagne de financement	-	(5 753)
Apports reportés	(30 932)	(48 453)
	(334 017) \$	(274 051) \$

13 - Organisme contrôlé

Le Groupe Lebon (ci-après "Groupe") est contrôlé par Moisson Mauricie / Centre-du-Québec (ci-après "Moisson") étant donné que la direction de Moisson participe étroitement à l'élaboration des politiques de Groupe et a la capacité d'influencer quant au contenu de ces politiques.

Groupe, qui a été créé pour effectuer des activités pour financer Moisson, est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

Les états financiers sommaires de Groupe sont les suivants :

	2024	2023
Bilan		
Actif	2 237 \$	5 166 \$
Passif	-	(4 000)
Actif net - non affecté	(2 237) \$	(1 166) \$
Résultats		
Produits	1 830 \$	31 849 \$
Charges	760	142
Excédent des produits sur les charges	1 070 \$	31 707 \$
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(4 754) \$	3 440 \$

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

14 - Organisme contrôlé

La Maison le Step (ci-après "Maison") est contrôlée par Moisson Mauricie / Centre-du-Québec (ci-après "Moisson") étant donné que la direction de Moisson participe étroitement à l'élaboration des politiques de Maison et a la capacité d'influencer quant au contenu de ces politiques.

Maison est un organisme déjà en activité dont Moisson reprend en charge la gestion et la gouvernance. Maison a été créée dans le but de soutenir l'intégration sociale et à l'emploi de jeunes adultes en situation de vulnérabilité en offrant un milieu de vie stable et transitoire, avec ou sans hébergement, qui favorise le développement de leur savoir-être et de leur savoir-faire. Maison a été constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

Les états financiers sommaires de Maison sont les suivants :

	2024	2023
Bilan		
Actif	191 946 \$	177 493 \$
Passif	7 861	169
Actif net - non affecté	(199 507)	(177 662)
Résultats		
Produits	42 361	20 913
Charges	(35 939)	(15 160)
Excédent des produits sur les charges	6 422	5 753
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(18 324)	14 001
Activités d'investissement	212 151	(21 235)
Activités de financement	(7 932) \$	-

15 - Instruments financiers**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et effets à recevoir. L'organisme traite avec des contreparties solvables afin d'atténuer le risque de perte financière résultant de ces manquements. Au 31 mars 2024, un client représente 37 % des comptes clients (un client représentait 71 % au 31 mars 2023).

Pour les subventions et les dons à recevoir, l'organisme évalue de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative. Au cours de l'exercice, l'organisme a augmenté son exposition au risque de crédit par l'augmentation de ces apports à recevoir.

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

15 - Instruments financiers (suite)**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et charges à payer. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de la diminution de ses passifs financiers, notamment ses créiteurs et charges à payer.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Au cours de l'exercice, l'organisme a augmenté son exposition au risque de taux d'intérêt en raison de l'augmentation des placements temporaires.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison de ses placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

16 - Événement postérieur à la date du bilan

Le 15 avril 2024, les Banques Alimentaires du Québec a fait parvenir à l'organisme une lettre d'entente de subvention pour le projet de relocalisation d'un montant de 1 500 000 \$. Ainsi, un flux de trésorerie de ce montant est prévu au cours du prochain exercice.

Au 21 mars 2024, l'organisme Maison Le Step (ci-après "Maison") a résolu de cesser les activités et de dissoudre suite à la vente de l'immeuble. La vente de l'immeuble a été réalisée en date du 28 mars 2024. En date du rapport des états financiers, la dissolution n'a toujours pas été complétée. Quand la dissolution aura lieu dans le prochain exercice, les informations que l'on voit à la note 14 seront combinées aux informations financières de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec à la date de dissolution.

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
Annexe A - Dons		
Particuliers	331 263 \$	256 903 \$
Entreprises	168 087	142 716
Villes et municipalités	80 734	42 246
Communautés religieuses, organismes et députés	52 018	90 362
Groupes sociaux	8 871	4 320
Tournoi de golf annuel - BMW-Mini	-	10 000
	640 973 \$	546 547 \$
Annexe B - Associations		
Banques Alimentaires Québec (BAQ)	486 999 \$	282 536 \$
Banques Alimentaires Canada (BAC)	118 424	39 344
	605 423 \$	321 880 \$
Annexe C - Subventions		
CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)	200 090 \$	181 379 \$
Soutien ponctuel	1 700	1 300
Subvention Emploi-Québec	-	33 250
	201 790 \$	215 929 \$
Annexe D - Activités de financement		
Brunch bénéfique	100 087 \$	95 135 \$
Campagne Tim Hortons	37 756	-
Campagne postale de Noël	29 490	65 680
La Grande Guignolée des Médias	26 970	26 070
Grandes collectes	16 560	31 901
Collectes spéciales	12 701	14 415
Collecte Loblaws	9 141	280
	232 705 \$	233 481 \$

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
Annexe E - Apports pour projets		
Projet PIVOT aide d'urgence - Fondation Hewitt	38 743 \$	- \$
Projet PIVOT aide d'urgence - Alliance	30 080	96 323
Projet PIVOT aide d'urgence - Centraide Mauricie	8 000	-
Fonds de relance des services communautaires (FRSC) - Centraide (Emploi et Développement Canada)	63 017	-
Programme Se nourrir, agir et se développer (NAD) - Centraide Mauricie	18 000	14 000
Programme Se nourrir, agir et se développer (NAD) - CIUSSS	15 000	67 828
Programme Se nourrir, agir et se développer (NAD) - Centraide Centre-du-Québec	10 000	-
Programme Se nourrir, agir et se développer (NAD) - Fondation Hewitt	6 250	-
Projet numérisation - BAQ et DATAide	18 094	-
Programme de récupération en supermarchés (PRS) - CIUSSS	10 179	77 242
Programme PRS NAD volet stratégique - CIUSSS	-	23 393
	217 363 \$	278 786 \$
Annexe F - Subventions intégration sociale et à l'emploi		
Emploi-été Canada	10 309 \$	4 205 \$
Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS) Action - Emploi-Québec	7 050	16 050
	17 359 \$	20 255 \$
Annexe G - Revenus COVID		
Centraide	- \$	20 000 \$
Banques alimentaires Québec	-	12 000
Centre intégré universitaire de santé et services sociaux (CIUSSS)	-	11 221
	- \$	43 221 \$
Annexe H - Frais financiers		
Intérêts et frais bancaires	7 436 \$	7 568 \$
Intérêts théoriques sur la dette à long terme	-	3 344
	7 436 \$	10 912 \$

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC
 Renseignements complémentaires (non audités)
 Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
Annexe I - Frais reliés aux projets		
Projet ORCOM - organisation communautaire du Fonds de relance		
Salaires et charges sociales	58 752 \$	- \$
Frais de gestion	3 005	-
Frais de déplacement et représentation	852	-
Télécommunications	408	-
	63 017	-
Programme Se nourrir, agir et se développer (NAD)		
Salaires et charges sociales	40 852	68 323
Frais de gestion	5 000	5 000
Outils de formation	1 943	-
Frais de déplacement et représentation	975	3 416
Télécommunications	480	5 089
	49 250	81 828
Programme de récupération en supermarchés (PRS) et Programme PRS NAD volet stratégique		
Outils de formation	10 056	-
Salaires et charges sociales	-	12 718
Volet stratégique et mise en oeuvre	-	10 675
Dépenses centre de tri externe - PRS	-	77 242
	10 056	100 635
Projet PIVOT aide d'urgence		
Salaires et charges sociales	39 346	73 920
Outils de formation	23 411	19 047
Frais de gestion	5 000	-
Frais de déplacement et représentation	798	3 092
Télécommunications	480	-
Autres dépenses	-	264
	69 035	96 323
	191 358 \$	278 786 \$

MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC
Renseignements complémentaires (non audités)
Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
Annexe J - Activités de financement		
Brunch bénéfice		
Préparation du buffet	13 035 \$	11 906 \$
Fournitures	118	530
Frais de déplacement et représentation	93	-
Publicité	-	200
	13 246	12 636
La Grande Guignolée des Médias		
Cartes cadeaux pour les organismes	257	3 165
Frais de déplacement et représentation	141	92
	398	3 257
Campagne postale de Noël		
Frais de poste	6 738	6 762
Frais d'impression	2 466	2 363
	9 204	9 125
Campagne postale annuelle		
Frais de poste	1 126	989
	23 974 \$	26 007 \$